

## Bi-licences, droit français/étranger et masters

Par **Ritsu**, le **18/11/2014** à **21:58**

Bonsoir,

Alors voilà je suis en Terminale et l'année prochaine je veux m'inscrire en L1 de droit. Je n'exclue pas un jour la possibilité de vivre à l'étranger notamment au Royaume-Uni, et je vois qu'il y a des bilicences type droit français/anglais , droit français/Common law...

Est-ce une bonne idée de se spécialiser un peu dès la licence? Est-ce que c'est possible de se spécialiser par ex. en droit pénal, à la fois pour le système français et anglais, en master? Ou faut-il passer 2 master, un pour chaque système?

Est-ce que ce n'est pas plus judicieux si l'ont veut exercer dans un pays étranger (par exemple en tant qu'avocat), de passer une équivalence? Si oui, est-ce que les équivalences prennent du temps?

Aussi, j'ai un peu peur des bilicences, c'est 2 fois plus de travail, est-ce dur à gérer? Finalement, c'est 2 licences en 1 donc peut-être autant de travail que les élèves de prépa? Car physiquement je ne sais pas si peux tenir...

Voilà merci à ceux qui répondront à mes nombreuses questions ^^'